

Compte-rendu du CSASD du 05-09-2023

Présents

DASEN / IENA / SG / DOSES (2) / IEN (7) / FO(3) / FSU (6) / UNSA (6)

Le DaseN ouvre le CSA en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres du CSA : Mme Cholat, Mme Nicoli, Mme Martinet pour les IEN et Mme Letowski pour la FSU puis il propose la lecture des déclarations liminaires.

Le DaseN revient sur la revalorisation . Il pointe une volonté de faire mieux avec toutes ces mesures non conditionnées. Il n'y a pas que de l'indemnitaire, mais beaucoup sur la revalorisation de carrière. Le conditionnel, repris selon lui par les OS, reste sur la base du volontariat (pas de statistique à ce jour). Il associe les missions pacte à Enseigner.

Il réaborde la formation en évoquant la formation du 31 août qui a réuni environ 200 enseignants soit 800 élèves qui pourront ainsi mieux réussir.

Il réaffirme que pour bien enseigner il faut être dans de bonnes conditions, mettant un bémol à ce que chacun met dans le terme conditions.

Concernant les textes de l'été, il mesure tout ce que l'on met derrière l'autorité fonctionnelle, il reste attentif aux directeurs et à la légitimité affichée dans la loi. Pour les exclusions, le sujet est surtout abordé sous l'angle du harcèlement. Il ne s'agit pas d'une mesure disciplinaire mais d'une mesure conservatoire. Il est conscient de la pression inhérente, mais réaffirme que la priorité est de garder les élèves à l'école avant tout. Cela restera le recours ultime. Un travail va être engagé en GT direction avec le DVS.

Le DASEN rappelle qu'il n'y a pas eu d'instance en juin. On fera le point sur ce fonctionnement. Il ne fera pas de fermeture.

Les critères qu'il retient : le seuil à 24 pour les GS, les CP, les CE1 / l'organisation pédagogique / les IPS / les inclusions (après intervention de l'Unsa Education)

Les représentants des personnels se sont exprimés et ont défendu les situations en tension pour lesquelles ils avaient été sollicités. Chaque cas a été étudié avec des échanges constructifs entre l'administration et les organisations syndicales.

### **Proposition finale de carte scolaire par l'administration :**

Ouvertures : 11,17 ETP (postes + décharges de direction)

Colombiers

Loudun Prévert

Chauvigny maternelle La Varenne

Poitiers Pagnol maternelle

Ligugé élémentaire

Dissay maternelle

Romagne

Rouillé maternelle

Ingrandes : moyen provisoire

Buxerolles Paratte : moyen provisoire

Les 3 brigades Poitiers (2) Châtellerault (1) assureront des missions de remplacement.

La FSU et l'UNSA-Education ont voté pour cette carte scolaire.  
FO a voté contre cette carte scolaire.

Questions diverses :

- le SECTEUR COURONNERIES a été évoqué. L'organisation mise en place par la mairie rencontre des problématiques de temps de bus, ne permet une plus grande mixité. Le Dasen veut laisser le temps au dispositif de fonctionner pour en faire un bilan.
- une formation pour tous les enseignants en classe dédoublée (GS/CP/CE1) va avoir lieu grâce à la brigade formation.
- postes de psychologues scolaires : 12 postes dont 9 pourvus, les 3 restants devant l'être sous peu
- PPMS : on va passer à 2 exercices au lieu de 3 avec préconisation de conserver le 1er en « attentat intrusion ». L'élaboration d'un PPMS type est en cours. Les directeurs restent actuellement responsables de la diffusion et de l'actualisation des 2 PPMS existants. CPC et EMS seront sollicités pour faire évoluer le dispositif.
- décret sur l'exclusion : la responsabilité des directeurs en cas d'exclusion est évoquée. Comme ce sera une décision administrative, c'est la responsabilité civile de l'Etat et non celle du directeur qui est engagée.
- Évaluations nationales : Y aura-t-il une déduction d'heures d'APC pour la saisie ? Pas de réponse à ce jour.
- REP + : la prime variable interviendra au mois de novembre ou début 2024.
- Formation directeur : quel rattrapage pour ceux qui n'ont pas pu y assister à cause de manque de remplaçant ? 11 directeur rattraperont cette formation le 22-11-23.
- recrutement de 14 contractuels : 10 en juin et 4 fin août